

PROPOSITION DU COMITÉ CANTONAL

Le comité cantonal de l'ACJG propose de verser une contribution financière exceptionnelle de CHF 10'331.- aux sociétés membres de l'association.

La répartition du montant s'effectuera sur la base des états à fin février 2020 :

- CHF 4.00 par gymnaste actif.ve ;
- CHF 2.50 par gymnaste jeunesse ;

Le montant de cette contribution serait financé par la provision gymnastique (4'000.- qui proviennent de l'ancienne société de St-Ursanne) et par la provision Promotion Jura (6'331.-).

Le comité cantonal demande aux délégué.e.s, lors de l'AD 2021, d'accepter cette proposition qui soulagera les trésoreries des sociétés en cette période déstabilisante due à la pandémie COVID-19.